

## Une caisse de pension publique intègre les aspects de la durabilité dans la gestion de tous les classes d'actifs

Nom de l'organisation	Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG)																
Type d'organisation	Etablissement de droit public, la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève) assure en outre le personnel de 60 autres employeurs affiliés dont les Hôpitaux Universitaires, l'Université, l'Aéroport international.																
Actifs sous gestio (au 31.12.2017)	CHF 13 milliards																
Allocation des actifs (approximation au 31.12.2017)	<p><b>Allocation par classe d'actifs:</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Obligations et créances en:</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Obligations en monnaies étrangères:</td> <td>24%</td> </tr> <tr> <td>Actions suisses:</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>Actions étrangères:</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>Immobilier:</td> <td>31%</td> </tr> <tr> <td>Autres:</td> <td>7%</td> </tr> </table> <p><b>Allocation des actifs selon la région:</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Suisse:</td> <td>49%</td> </tr> <tr> <td>Monde:</td> <td>51%</td> </tr> </table>	Obligations et créances en:	5%	Obligations en monnaies étrangères:	24%	Actions suisses:	11%	Actions étrangères:	22%	Immobilier:	31%	Autres:	7%	Suisse:	49%	Monde:	51%
Obligations et créances en:	5%																
Obligations en monnaies étrangères:	24%																
Actions suisses:	11%																
Actions étrangères:	22%																
Immobilier:	31%																
Autres:	7%																
Suisse:	49%																
Monde:	51%																

### Qui a initié la mise en place d'une stratégie d'investissement durable ?

La loi sur la CPEG prévoit que «son activité s'inscrit dans la perspective du développement durable et des investissements responsables». Cette disposition générale donne au comité de la Caisse (conseil de fondation) un cadre dans lequel il doit assumer sa responsabilité en matière de gestion des placements.

Dès la création de l'institution en 2014, le comité a édicté une «Directive en matière d'investissement responsable» qui fixe notamment les objectifs à atteindre et les principes à respecter en la matière. Ce faisant, la CPEG a poursuivi l'oeuvre de ses devancières, les caisses CIA et CEH, qui avaient mis en place des politiques d'investissement durable dès les années 90.

### Quelle a été la principale motivation de cette démarche ?

En tant qu'investisseur institutionnel, la CPEG a le devoir d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires. De fait, elle vise à conjuguer la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission avec les exigences économiques, écologiques et sociales du développement durable.

Elle estime que la prise en considération des enjeux du développement durable peut avoir un impact positif sur la performance financière des placements à long terme.

<b>Quels sont les principaux composants de votre stratégie d'investissement durable?</b>	<p>Dans la mise en œuvre d'un investissement responsable, la Caisse suit les principes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— une approche de placement à long terme en lien avec la durée des engagements envers ses assurés.</li> <li>— le respect de sa responsabilité fiduciaire envers ses bénéficiaires par l'obtention de résultats conformes aux exigences légales et aux possibilités offertes par les marchés.</li> <li>— le respect de sa responsabilité envers la société, ce qui suppose d'aborder la question de la finalité des investissements.</li> </ul>
<b>Comment avez-vous mis en application votre stratégie d'investissement durable?</b>	<p>La mise en œuvre de l'investissement responsable concerne, dans la mesure de possible, toutes les classes d'actifs en tenant compte de leurs spécificités et du mode de gestion, indiciel ou actif.</p> <p>Pour les placements en titres, la Caisse s'abstient d'investir dans les sociétés qui contreviennent gravement aux critères ESG, quel que soit leur domaine d'activité, ou qui sont principalement actives dans les secteurs suivants: armement, énergie nucléaire, jeux de hasard, pornographie, tabac, OGM non thérapeutiques.</p> <p>En tant qu'actionnaire, la Caisse vise à encourager les sociétés à adopter de bonnes pratiques sur le plan environnemental, social et de la gouvernance. Elle exerce les droits de vote attachés à ses actions en Suisse et, dans la mesure du possible, à l'étranger. La Caisse mène un dialogue actionnarial sur les thématiques ESG avec les sociétés dans lesquelles elle est investie, en priorité en Suisse. Elle privilégie cependant des solutions collectives, sans s'interdire pour autant de conduire un dialogue ciblé de manière autonome.</p> <p>Pour les placements privés (private equity, infrastructures), la Caisse privilégie les investissements qui créent de la valeur sur le plan opérationnel et non par accroissement de l'effet de levier. Elle est également attentive aux questions liées à l'emploi. La Caisse s'interdit les investissements directs dans les matières premières agricoles, ainsi que dans les stratégies spéculatives.</p> <p>Dans le cadre de ses investissements immobiliers, la Caisse privilégie les biens d'habitation accessibles à toutes les couches de la population. Elle investit également dans le logement pour personnes âgées et favorise l'implantation dans ses immeubles de crèches, de foyers ou de logements destinés à des personnes en situation de handicap. La Caisse vise aussi à utiliser des matériaux recyclables et réduire les déchets. Elle met en place des solutions innovantes pour diminuer la consommation d'énergie et transiter vers les énergies renouvelables. Ses initiatives en la matière ont été récompensées par l'obtention d'un Watt d'Or.</p>
<b>À quelles ressources avez-vous eu recours?</b>	<p>Dans la mesure du possible, lors de la sélection de gestionnaires, la Caisse intègre dans son évaluation la manière dont les gérants prennent en compte des critères ESG dans leur processus d'investissement. L'analyse des exclusions est confiée à la société Inrate.</p> <p>Pour l'exercice des droits de vote, la Caisse collabore avec Ethos Services SA. Dans le domaine du dialogue actionnarial, la Caisse fait partie des membres fondateurs de l'Ethos Engagement Pool. Certains gestionnaires externes assurent également un engagement sur des thématiques ESG.</p>
<b>Quelles leçons tirez-vous de la mise en place de ce processus?</b>	<p>Le principal défi réside dans la manière dont les critères de durabilité sont intégrés dans la gestion. L'impact sur la performance des mesures prises en matière d'investissement responsable doit être contrôlé, afin de respecter le devoir fiduciaire envers les assurés.</p>
<b>Quelles ont été les plus grandes difficultés?</b>	<p>Il s'agit souvent de trouver des compromis entre les contraintes de gestion financière, par exemple de concentration des portefeuilles ou de coûts dans la gestion du parc immobilier, et une volonté d'investir de la manière la plus respectueuse des principes du développement durable dans toutes les classes d'actifs.</p>
<b>Quels sont aujourd'hui les principaux avantages de la stratégie d'investissement durable?</b>	<p>Une stratégie d'investissement durable permet à l'investisseur de prendre en compte des paramètres supplémentaires qui renforcent notamment la gestion des risques à long terme, en évitant par exemple d'investir dans des sociétés dont le comportement n'est pas durable. Elle ne sacrifie pas les enjeux du long terme au profit du rendement à court terme, sauvegardant ainsi les intérêts des générations futures, la préservation des ressources naturelles et la cohésion sociale.</p>